



Renseignement sur décompte de congés

Par **PEGGY**, le **16/02/2009** à **17:03**

Bonjour,

J'ai un contrat en CDI de 36 heures par semaine sur 4 jours. Mon entreprise est ouverte du lundi au vendredi.

Un aménagement de mon temps de travail me permet de bénéficier ainsi de tous mes mercredis (spécifié sur mes bulletins de salaire)

J'ai posé 2 jours de congé : jeudi et vendredi ; mon employeur me décompte trois jours sur mes congés. A-t-il raison ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **19:43**

Bonsoir,

Malheureusement, le décompte est juste. Je m'explique.

Deux jours 1/2 par mois travaillé, mais ce sont des jours ouvrables.

Et par jour "ouvrable", on entend tous les jours de la semaine, sauf le dimanche et les jours fériés non travaillés.

Dès lors, le samedi, même s'il n'est pas travaillé, est un jour ouvrable.

Je sais, c'est pas "sympa" (et le terme est faible !!) mais c'est la Loi.

Cordialement